

## Compte-rendu de réunion du 7 septembre 2017

### Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Myriam BASLE	Rennes Métropole	x	
Sébastien BONDOUX	Parenthèses URbaineS	x	
Pierre CAPART	DGALN / Bureau Urbanisme QV3	x	
Pascal CHEVALOT	AGURAM		x
Alexandra COCQUIERE	IAU IdF	x	
Adeline COUPE	IGN Conseil – projet GPU	x	
Olivier DISSARD	CGDD/DRI/MIG		x
Emilie CHAUFaux	DGALN / Bureau Urbanisme QV4		x
Dominique ESNAULT	ADAUHR		x
Bruno FORGET	SIEEA	x	
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Julia GARTNER-NEGRIN	Min Culture / Bur. Espaces protégés		x
Loic GONDOL	IGN Conseil – projet GPU	x	
Victor GRONDAIN	Grand Paris Seine & Oise		x
Nicolas MARCHAND	DGALN	x	
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA		x
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	x	
Xavier Rousset	DGALN / Bureau Urbanisme QV3	x	
Marie TANNEAU	ESRI France - arcOpole	x	
Franck TOUYAA	Agglo de Cergy-Pontoise + AITF	x	
Sabine VOIDEY	DDT 37		x

### Ordre du jour :

- Revue des commentaires techniques du projet de standard PLU/CC v2017 et des CSMD-DU et CSMD-SUP (SG1&4)
- Révision du standard SUP (point d'avancement SG3)
- Standardisation PSMV (point d'avancement SG2)
- Organisation du chantier « propositions de symbolisation »

Prochaine réunion : **29 novembre à 10h** (Maison de la Bretagne)

N. Marthe-Bismuth étant appelée à d'autres fonctions, N. Marchand la supplée pour le pilotage du GT CNIG DDU.

P. Capart remplace F. Tahier au bureau métier de l'urbanisme DGALN/DHUP/QV/QV3.

## 1. Révision du standard suite à la réforme du code de l'urbanisme

Cf. [Tableau](#) des commentaires techniques, et [Présentation](#) de la révision de IDURBA

La révision des standards PLU et CC et des consignes de saisie de métadonnées (CSMD) étant achevée, A. Gallais a lancé l'appel à relecture le 28 juin auprès des experts techniques et métier.

Lors de la [Commission Données du 6 juillet](#), N. Marthe-Bismuth et A. Gallais ont dressé l'état d'avancement des travaux et annoncé l'appel à commentaires CNIG et son périmètre en vue d'une validation des standards PLU/CC et des CSMD DU&SUP fin 2017.

L'appel à relecture technique a suscité 20 commentaires. La revue de ces commentaires a constitué le point principal de la réunion.

Les commentaires et les décisions adoptées par le GT DDU figurent dans le [tableau des commentaires techniques](#).

Parmi ceux-ci, la révision de la forme de l'identifiant IDURBA a pris une place importante. Le rappel de l'existant, la problématique, la proposition et ses impacts sur le standard sont résumés dans [cette présentation](#).

A. Cocquière confirme que les dispositions relatives à la possibilité d'avoir plusieurs PLU infra-communautaires ne sont pas nécessairement transitoires. Seule remise en cause éventuelle de cette dérogation : l'absence d'un SCoT approuvé dans les 6 ans qui suivent.

### Décisions / Actions

- Afin d'assurer son unicité, de prendre en compte les cas d'autorité compétente gérant plusieurs documents d'urbanisme, et de consolider le mécanisme « annule et remplace » dans le GPU, l'identificateur IDURBA passe à 30 caractères et prend la forme : <INSEE/SIREN>\_<TYPEDOC>\_<DATAPPRO>{<CodeDU>} où :

- <\_CodeDU> identifie en cas d'ambiguïté le document d'urbanisme de manière unique par un code pseudo de type lettre : \_A, \_B
- n'est présent (mais obligatoire) qu'à partir du moment où le document d'urbanisme ne couvre pas tout le territoire géré par l'autorité compétente.

- Corollairement, les attributs INSEESIREN et DATAPPRO utilisés pour identifier les objets constituant le document d'urbanisme (et notamment utiles pour les flux WFS) sont remplacés par IDURBA en tant qu'identifiant externe dans les tables géographiques.

- L'ensemble des décisions du GT CNIG DDU sont intégrées dans le standard PLU/CC et les CSMD-DU&SUP en vue de l'appel à commentaires CNIG (A. Gallais)

- hors réunion : l'appel à commentaires CNIG a été lancé le 18 septembre pour une période de deux mois. Il sera relayé par diverses instances, dont le GPU.

[Point traité hors réunion] : Le standard CNIG v2017 doit prendre en compte les [Zones de renvoi au RNU dans un PLUi](#) désormais permis par le code de l'urbanisme. A. Gallais a rédigé, dans la version projet du standard v2017 soumise à l'appel à commentaires CNIG, une proposition sous forme de consigne de remplissage des attributs de la table ZONE\_URBA pour les zonages concernés.

## 2. Révision du standard SUP

### Cf. Présentation

*E. Chaufaux (bureau de la législation de l'urbanisme QV4) avait présenté au GT DDU de juin le projet de recodification des catégories de SUP. Celle-ci ne sera définitive qu'avec l'adoption, prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2017, de l'arrêté remplaçant celui de 1987 obsolète quant à la codification et la symbolisation des catégories de SUP.*

La nouvelle nomenclature des SUP fait l'objet d'une consultation par le bureau métier QV4 auprès des ministères concernés avant adoption de l'arrêté.

Cette nouvelle nomenclature présente peu d'impact sur le standard CNIG SUP lui-même, mais davantage sur les processus mis en place par les gestionnaires et sur les stocks de données constitués.

V. Rouillard présente un point d'avancement du projet de révision du standard SUP sur le plan technique :

- le code département passera à trois caractères
- quelques erreurs ou coquilles résiduelles à corriger
- des demandes d'évolutions émanant des utilisateurs :
  - ajout d'un attribut de type « URLACTE »
  - possibilité pour les gestionnaires de SUP de disposer d'attributs optionnels de type LIB\_
  - ajout – en coordination avec la nomenclature GASPARE gérée par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) – d'un code aléa spécifique aux risques et aux PPR littoraux. Parmi les possibilités : un nouveau code spécifique **19**, l'utilisation du code générique **10**, ou d'un code « multirisques » **99**.

Sur le plan métier : V. Rouillard suggère de prévoir des zones de protection pour les servitudes AC2, point à étudier avec le bureau métier QV4.

### Décision / Actions

- La révision du standard CNIG SUP est en attente de l'adoption du nouvel arrêté.
- Les point techniques recensés seront traités dans la version projet du standard SUP (V. Rouillard)

## 3. Standardisation PSMV

*Le Ministère de la Culture et le GT CNIG DDU élaborent conjointement le standard de dématérialisation des PSMV.*

*On dénombre 111 PSMV, ils sont élaborés par l'État et la collectivité concernée et sont soumis à l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).*

*L'élaboration de la légende générale des PSMV est en cours et sera présentée à la CNPA au plus tôt en octobre 2017 [Hors réunion : début 2018].*

*La codification propre au PSMV s'insérera en cohérence et en complément à celle des PLU, principalement par ajout de sous-codes de prescriptions. Ce qui nécessite un travail d'analyse mené par le SG2 « Standardisation PSMV ».*

Rennes-Métropole a pris en charge l'analyse pour la modélisation CNIG des PSMV en s'appuyant sur :

- la codification / sous-codification actuelle du projet de révision du standard PLU ;
- la numérisation et la note méthodologique du PSMV d'Avignon, ainsi que l'analyse des élèves-ingénieurs de l'ESGT dans le cadre de leur projet pré-professionnel (PPP) et leur numérisation du PSMV de Blois ;

Compte-tenu de l'ordre du jour de la présente réunion principalement dédié à la révision du standard PLU/CC et des CSMD, le rapportage complet de cette analyse a été reporté au prochain GT CNIG DDU.

M. Basles fait un point d'étape et précise que :

- Rennes métropole s'est appuyé sans difficulté sur les travaux ESGT et a pu produire la liste complémentaire de types / sous-types de prescriptions
- Il y a peu de types / sous-types à ajouter. Mais l'analyse de l'ESGT basée sur le standard v2014 (types) doit évidemment être transposés à la v2017 (types / sous-types)
- des répertoires supplémentaires propres au PSMV devront probablement être définis dans (et en cohérence avec) l'arborescence des PLU
- une analyse de la gestion des SPR avec PVAP et PSMV s'avère nécessaire.

#### Décision / Actions

- Le point PSMV sera plus approfondi au prochain GT DDU, et la légende nationale des PSMV aura éventuellement été validée par la CNPA à cette date (fin novembre)
- M. Basles transmet les éléments d'analyse de Rennes Métropole au Ministère de la Culture.

#### **4. Organisation du chantier « propositions de symbolisation »**

Parallèlement à l'élaboration du standard CNIG v2014, le GT DDU avait établi des [propositions de symbolisation](#) pour les documents d'urbanisme dématérialisés.

La recodification et réforme du code de l'urbanisme, suivie de l'arrêt du projet de standard CNIG PLU/CC v2017 permettent d'envisager de reprendre ce chantier avec la nouvelle version du standard.

A l'instar des précédentes, les spécifications de symbolisation ne sont pas intégrées dans le standard CNIG, et portent uniquement le statut de propositions.

Elles pourront inspirer la symbolisation proposée par le GPU qui devient standard de fait pour les documents d'urbanisme dématérialisés, du fait de son homogénéité pour l'ensemble des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

La discussion porte sur l'organisation, la participation et le démarrage du chantier.

#### Décision / Actions

- Une équipe se constitue avec M. Tanneau, S. Bondoux et l'IGN (A. Coupé et L. Gondol)
- L'approche se fera en deux temps : symbolisation uniquement basée sur les types v2017 dans un premier temps, et avec les sous-types si nécessaire, dans un deuxième temps.
- Un état des lieux et notamment des évolutions entre v2014 et v2017 sera établi au prochain GT CNIG DDU.